

Commune de
COTTEVRARD

ACCORD PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé le 27 Juin 2023 et complété le 20 Juillet 2023 Avis de dépôt affiché en Mairie le 04 Juillet 2023	N° PC 076 188 23 B 0002
Par : Monsieur David SENARD Madame Marie SENARD	Surface de plancher créée : 0,00 m ²
Demeurant à : 30 Impasse des Coquelicots Bertramesnil 76850 COTTEVRARD	Surface de plancher totale : 92,35 m ²
Pour : Construction d'un garage	
Sur un terrain sis à : 30 Impasse des Coquelicots, Bertramesnil Cadastré : ZN39	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu les pièces complémentaires déposées le 20/07/2023,

Vu l'avis conforme du Préfet en date du 07/07/2023,

Vu l'avis du syndicat du bassin versant de l'Arques en date du 18/09/2023,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Fait à COTTEVRARD, le 19 septembre 2023.
Le Maire,



Fabrice GAMELIN

NOTA BENE : L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que si des vestiges ou objets intéressant l'histoire de l'art ou l'archéologie étaient découverts fortuitement dans le cadre des travaux rendus nécessaires par l'aménagement, ceux-ci restent protégés et doivent faire l'objet d'une déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée, conformément aux dispositions du Titre III du livre V du code du Patrimoine.

Les eaux pluviales provenant de la toiture devront être recueillies et gérées sur la propriété du pétitionnaire. Toutes précautions devront être prises afin que les eaux pluviales ne se déversent pas sur la propriété voisine.